



Séance du 4 juin 2008

MAIRIE D'AUSSEVIELLE

L'an deux mille huit le quatre juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AUSSEVIELLE se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur LOCATELLI Jacques, Maire.



Membres en exercice : 15

Membres présents : 14

Membres votants : 15

Date convocation : 29/05/2008

Affiché le 29/05/2008

Etaient présents : MM. (Mmes) CHEVASSUT Catherine. COMTE Alain. DESPERBASQUE Eric. ESTANGUET Thérèse. HALLAUER François. HAURIE Jean-Philippe. KELLER Aurore. LAZARO Brigitte. LOISEL Nathalie. MONIN Claudie. NOTTER Eveline. POURTAU Dominique. ZANOTA Jean-Marc.

Absents excusés : M. DEYROZE Patrick (qui a donné procuration à M. COMTE).

Secrétaire de séance : Mme NOTTER Eveline.

Monsieur le Maire ouvre la séance et aborde les questions à l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1/ Consolidation d'un prêt pour l'aménagement du quartier Sensacq
- 2/ Questions et informations diverses.

AMENAGEMENT DU QUARTIER SENSACQ – CONCLUSION D'UN EMPRUNT

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 28 mars 2006, le Conseil Municipal l'avait autorisé à négocier et à signer le contrat de prêt nécessaire au financement des travaux d'aménagement du quartier Sensacq.

A ce jour, il convient de consolider une partie du prêt relais d'un montant de 216 000 € contracté auprès de la Caisse d'Epargne, à hauteur de 100 000 €.

Il informe alors l'Assemblée de l'offre présentée par la Caisse d'Epargne :

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne aux conditions suivantes :
 - Montant du prêt : 100 000 €,
 - Durée : 12 ans
 - Taux fixe : 4,77 %,
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat relatif à cet emprunt.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Invitation du Comité des Fêtes au vin d'honneur qui aura lieu à l'occasion des fêtes du village.
- Invitation de la Mairie de BOUGARBER à l'inauguration du centre socio-culturel «Les Arcades ».

- La Communauté de Communes nous a envoyé un courrier relatif aux ateliers de vie. Ils font suite à l'enquête des besoins liés au maintien des personnes âgées à domicile réalisée en 2004 par la Mutualité Sociale Agricole et le Conseil Général.

Les rencontres organisées dans le cadre de ces ateliers seront centrées autour du vécu et de la propre histoire des personnes âgées à partir de thèmes choisis, illustrés selon des modes d'expression librement définis : narration, collage, peinture, dessin, photos, ...

Ces ateliers hebdomadaires auront lieu sur le secteur du territoire de la communauté de communes du Miey de Béarn et seront animés par une professionnelle habilitée. Le démarrage est prévu en juillet 2008 et se dérouleront jusqu'en décembre à l'exception du mois d'août. Une présentation plus précise sera proposée lors de la première rencontre.

Il est demandé à notre commune de communiquer le nom de deux ou trois personnes de plus de 70 ans, susceptibles de participer à ces ateliers, pour le 15 juin 2008.

L'idée de faire cela sous la forme d'un film en allant chez les personnes serait intéressante.
- La secrétaire de mairie partira en congé maternité le 13 septembre prochain ; ce congé sera suivi d'un congé parental de 6 mois, éventuellement suivi d'une disponibilité de 2 mois. La reprise sera à temps partiel à hauteur de 60, voire de 50 %.

Actuellement, cet agent réalise 28 h par semaine, l'autre agent réalise, quant à elle, 18 h.

Afin d'assurer le remplacement durant cette période d'absence, l'autre agent a accepté d'effectuer quelques heures supplémentaires. Pour compléter ce temps de travail, la commune recherche un agent en poste sur une autre commune susceptible de couvrir au moins un mi-temps. Dans le cas où cela s'avèrerait impossible, du renfort serait demandé au centre de gestion.
- Le centre de gestion nous invite à désigner un ACMO (Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité). Sa mission est d'assister le Maire dans la mise en œuvre de ces règles. En effet, la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale précise qu'au moins un ACMO doit être désigné dans chaque collectivité. Le service Santé Sécurité au Travail assure la formation initiale et continue des ACMO. Par ailleurs, la désignation d'un référent parmi les élus de la commune constitue un élément indispensable de la démarche de prévention.

Une campagne générale d'information sur le rôle de ces deux acteurs sera organisée à partir du mois de septembre 2008. Des rencontres individuelles « référent-ACMO » sont aussi proposées à l'issue de chaque formation de base des ACMO afin d'aider au démarrage de cette mission.

Ce sujet sera à nouveau abordé très prochainement.
- Monsieur le Maire rappelle que la crèche relève du régime associatif, qu'elle est financée par les subventions communales et la C.A.F. et que douze personnes y travaillent. Une convention collective existe et doit être mise en application pour la fin 2009 ce qui aboutira à une hausse des salaires et donc un accroissement des subventions pour les communes.

Il présente le courrier qui nous a été adressé par la mairie de SIROS qui a été envoyé à Monsieur le Maire de POEY-DE-LESCAR.

Il ressort de ce courrier les éléments suivants. Suite à une réunion organisée le 22 mai dernier afin d'anticiper l'application de la convention collective du 4 juin 1983 pour les personnels de la crèche. Les éléments remis par l'association font apparaître des simulations pour l'ensemble des agents. Certains taux horaires applicables en 2010 peuvent conduire à de très fortes augmentations.

Madame le Maire de SIROS fait part de son inquiétude devant l'alourdissement des charges qui incomberont en partie aux communes et souhaite l'éclairage d'un cabinet d'experts sur les aspects juridiques et financiers, afin de connaître précisément les obligations en la matière et les choix possibles. Cela renforce même l'idée que la crèche devrait relever à terme d'une compétence intercommunale et de la fonction publique territoriale pour les personnels.

Une réponse sera faite pour confirmer l'adhérence de la commune d'AUSSEVIELLE à la démarche entreprise par la mairie de SIROS.
- Monsieur le Président du Conseil Général nous informe de la mise en place des différents organes et nous adresse la liste des délégations qu'il a décidé d'attribuer aux vice-présidents et aux conseillers généraux, délégués qui sont à l'écoute des communes.

- Le Conseil Général nous présente les éléments du plan canicule 2008 (du 1^{er} juin au 31 août 2008) mis en place. Un courrier et un dépliant vont être adressés à tous les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie. Au niveau de la « veille saisonnière » toutes ces personnes feront l'objet de notre vigilance. Au niveau « mise en garde et actions », ces personnes âgées vulnérables seront jointes par téléphone et questionnées sur leurs pratiques face à la chaleur, leur tolérance physique et la réalité de leur isolement. Les bonnes habitudes à adopter sont rappelées au cours de cet entretien. Les réponses aux questionnaires détermineront de l'opportunité d'une visite à domicile. Le numéro Canicule National Info Service est le 0 800 06 66 66. Un recensement va être fait au niveau de la commune.
- L'Association de Sauvegarde du Ciel de Pau nous informe du succès de sa pétition demandant un encadrement strict de l'activité de voltige aérienne. Au cours d'une réunion organisée entre voltigeurs, la Direction Générale de l'Aviation Civile et l'association, les voltigeurs ont retenu le caractère bruyant de leur activité et ont fait quelques propositions qu'il est nécessaire d'améliorer et qui ne pourraient s'étendre qu'à la condition expresse que la piste de délocalisation sur le plateau de Ger soit très sérieusement tracée en établissant sans délai une liste des problèmes qui se posent, assortie d'un plan pour les résoudre et d'un calendrier précis. L'association renouvelle sa demande d'appui en ce sens.
- Le Conseil Général nous informe de la mise en œuvre de la phase de déploiement du deuxième réseau départemental haut débit s'appuyant sur la technologie Wimax avec l'objectif réaffirmé de couvrir au maximum l'ensemble du territoire en haut débit. Le Département s'est doté en mai 2003 de la compétence « haut débit » en créant un service public. Le réseau de télécommunication départemental à haut débit IRIS 64 a été mis en place et inauguré en juin 2007. Il offre à 95 % des abonnés du département l'accès au haut débit via la technologie DSL et le dégroupage ce qui permet aux opérateurs de proposer leurs propres services de téléphonie et de connexion à internet. Les 5 % d'abonnés n'ayant pas accès au haut débit sont en zone blanche, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas éligibles à la technologie DSL du fait d'une distance trop importante du nœud de raccordement abonnés, d'une ligne téléphonique en mauvais état et/ou dont le diamètre est inférieur à 4/10 et de la présence d'un multiplexeur sur la ligne. Le Département a délégué la mise en place du programme de « résorption des zones blanches des P.A. » à la société Altitude Infrastructure. Le déploiement de ce nouveau réseau se déroulera durant l'année 2008 et jusqu'au deuxième trimestre 2009. Ce réseau s'appuiera sur une technologie hertzienne : le Wimax. Notre commune est concernée par la mise en place d'une station Wimax. La société délégataire nous contactera très prochainement pour déterminer les possibilités des points d'accueil de ces équipements.
- Le vendredi 13 juin 2008, sera célébré le départ à la retraite de l'un des agents ATSEM. La présence d'élus est souhaitée.
- Monsieur le Maire revient sur le projet de déclassement et d'aliénation d'un délaissé de voirie. Deux riverains sont intéressés par l'achat de cette partie. Aucune entente n'ayant été trouvée, le service juridique va être sollicité pour répondre à ce problème.
- Monsieur le Maire félicite les auteurs du bulletin municipal ainsi que François HALLAUER pour le site internet.
- Claudie MONIN indique qu'une affiche a été apposée dans les abribus pour informer les jeunes de l'organisation d'un atelier pour des travaux de maçonnerie. Une réunion a lieu le 12 juin prochain à 18 h 30 pour les jeunes nés en 91, 92 et 93.
- Le Conseil Général nous a informé de la mise en place de l'opération Cin'étoiles 2008. Un contact doit être pris par M. DESPERBASQUE pour repousser la date de réponse souhaitée.
- Récemment, a eu lieu l'assemblée générale de Récr'évasion. Claudie MONIN y a assisté. Au cours de cette réunion, le bureau a été renouvelé et l'élection du Président doit avoir lieu la semaine prochaine.

- M. DESPERBASQUE demande si la commune doit se porter candidate pour l'opération Villages et balcons fleuris.
- Le règlement intérieur de la cantine scolaire doit être finalisé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures vingt cinq minutes.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Eveline NOTTER

Jacques LOCATELLI

COMTE Alain		KELLER Aurore	
CHEVASSUT Catherine		LAZARO Brigitte	
DESPERBASQUE Eric		LOISEL Nathalie	
ESTANGUET Thérèse		MONIN Claudie	
HALLAUER François		POURTAU Dominique	
HAURIE Jean-Philippe		ZANOTA Jean-Marc	